

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE N° 2026/113

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de Madame BEHAEGHE Catherine, magasin « Coup d' Cœur » - 4 rue Victor Hugo – 62380 LUMBRES à l'occasion de la brocante du Dimanche 19 Juillet 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur une place de parking devant le n° 4 rue Victor Hugo le **Dimanche 19 Juillet 2026 de 06h00 à 20h00.**

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame BEHAEGHE Catherine,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 17 Juillet 2026.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **17 JUIL. 2026**

